Lois constitutionnelles

Nous faisons de beaux discours sur la souveraineté de l'Arctique. C'est une valeur qui nous est chère. Nous nous disons un pays nordique mais le sommes-nous vraiment, nous du Sud qui prétendons pouvoir prendre des décisions à la place des gens du Nord sans estimer qu'ils méritent de participer à la rédaction de l'un des documents les plus fondamentaux de l'histoire du Canada, la Constitution?

Il y a quelques années, pour replacer les événements dans leur juste perspective, l'actuel commissaire du Yukon avait fait quelques observations fort intéressantes concernant l'histoire du Canada et l'hésitation manifestée par les divers gouvernements, notamment les gouvernements fédéraux, à céder des pouvoirs à diverses régions du pays. Il y a quatre ou cinq ans, le commissaire McKinnon a déclaré ceci:

Le gouvernement fédéral se montre réticent et hésite encore à l'heure actuelle à souscrire au principe d'un gouvernement responsable au Yukon, exception faite du gouvernement Macdonald, lors des années 1870 et 1880, dans le cas des territoires dits du Nord-Ouest à l'époque, aujourd'hui l'Alberta et la Saskatchewan.

Il avait également cité un passage d'un article passablement intéressant, paru dans le *Times* de Prince-Albert le 22 février 1884, dont je recommande la lecture à quiconque souhaite prendre connaissance de l'avis des habitants du Nord. Voici ce qu'on dit dans cet éditorial:

Si l'on se fonde sur les événements historiques, il est manifeste que, s'ils ne se révoltent pas, les habitants du Nord peuvent s'attendre à ne rien recevoir, alors que s'ils protestent, avec ou sans succès, ils peuvent espérer faire triompher leurs droits.

Il n'est pas encore question de révolte pour l'instant, mais bien de principes de la justice fondamentale. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se sont adressés au tribunal de la plus haute instance au pays. Pour plusieurs détails administratifs, ils n'ont pas obtenu gain de cause, mais pour des questions de principe, ils ont tout lieu d'espérer. Je voudrais revoir ces principes de justice fondamentale qui, de l'avis de mes concitoyens du Nord, ont été abrogés en cours de route. Par le biais de ma motion, je cherche à corriger la situation, en donnant aux chefs de gouvernements territoriaux la possibilité d'avoir au moins leur mot à dire dans l'évolution constitutionnelle du Canada.

Le premier principe manifestement enfreint est celui de l'équité, notamment le droit de se faire entendre, le droit d'exposer les raisons motivant les décisions qui touchent ces droits, ce qui ne s'est pas produit dans ce cas-ci. Pour la question de l'équité et des droits fondamentaux, en vertu de la Loi sur le Yukon et de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, le premier ministre a de toute évidence une responsabilité de fiduciaire à l'égard des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ce qui n'est en réalité qu'une façon ampoulée de dire que le premier ministre est censé s'occuper des intérêts des territoires.

Nous avons la conviction que cet intérêt n'a pas été protégé en l'occurrence. Il serait en réalité impossible pour un premier ministre du Canada de mettre en équilibre les meilleurs intérêts du pays et ceux, notamment, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Nous attendons toutefois du premier ministre qu'il s'acquitte de ce rôle qui lui revient dans l'intérêt national. Nous disons que cela n'a pas été fait et qu'on a manqué de

justice envers les septentrionaux. Nous n'exigeons pas que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest aient droit de vote aux conférences des premiers ministres, et compte tenu du fait qu'ils ne sont pas juridiquement des provinces en ce moment, ce n'est pas ce que je propose dans ma motion.

Entre 1982 et 1987, nos chefs de gouvernement ont souvent assisté aux conférences des premiers ministres. Ils n'y avaient cependant pas droit de parole. Pouvez-vous imaginer une situation aussi ridicule? Pendant que les dirigeants de notre pays conféraient autour d'une table, les dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, assis au dernier rang, ne pouvaient pas exprimer les vues des électeurs qu'ils représentaient. Il n'y a pas plus insensé. Les dirigeants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba ou de l'Ontario le toléreraient-ils? Bien sûr que non. C'est ridicule. J'ai dit plus tôt que lorsque nos dirigeants ont voulu participer, en 1987, on leur a montré la porte et le premier ministre leur a dit qu'il s'occuperait de leurs intérêts. Il est évident que cela n'a pas été fait.

La justice est le principe essentiel ici. Il y en a un autre cependant. C'est tout simplement l'obligation réaliste et opportune d'assurer que les personnes visées prennent part aux décisions. Il y a de multiples exemples dans l'histoire où elles n'y ont eu aucune part. Où cela mène-t-il? A une rébellion, selon le journal de Prince-Albert. Sinon la rébellion, du moins une forme d'éloignement du Canada et des Canadiens.

Je rappelle à la Chambre que les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont ceux-là même qui vont protéger la souveraineté dans l'Arctique, qui ont intérêt à la protéger et qui demeureront là où ils sont. Ils ne partiront pas. Ils sont là pour rester. Les autochtones occupent le territoire depuis 20 000 à 30 000 ans. On estime que les autochtones d'Old Crow, au Yukon, se trouvent dans la région depuis 30 000 ans. Voilà de quoi est faite la souveraineté dont nous parlons. Sommes-nous en train de dire que ces gens n'ont pas voix au chapitre pour ce qui est de l'avenir du Canada? J'espère que non. A mon avis, monsieur le Président, c'est exactement ce qui est arrivé.

• (1450)

Le sentiment qui existe dans le Nord est très fort. Je suis passée dans la région de Baffin, dans l'ouest de l'Arctique et au Yukon au cours des deux ou trois dernières semaines et j'ai pu le constater. Il y a unanimité sur ce point. Pourtant, les habitants du Nord ne sont pas unanimes sur bien des choses; il y a beaucoup d'individualistes là-bas. Beaucoup d'entre nous ont des opinions bien arrêtées sur toutes sortes de sujets, en particulier sur notre avenir. Les gens ont le sentiment d'avoir été exclus, d'avoir été traités de façon injuste. Ils croient que la justice canadienne ne s'applique pas au delà du 60° parallèle.

Il y a une phrase qu'on cite si souvent qu'elle est devenue presque un cliché, mais elle s'applique vraiment bien à la situation: il ne faut pas seulement qu'il y ait justice, mais aussi apparence de justice. Je connais bien la position juridique et constitutionnelle du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, si les gens se sentent privés de leur droit de voter et d'être représentés, c'est un grave problème pour le pays.